

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE

Département  
DE L'AUDE

Séance du vingt sept juin deux mille cinq  
Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, M. Gérard CRIBAILLET, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : MM. Didier CODORNIOU, Robert DEJEAN, Gilbert PLA.

N°B-60/2005

OBJET : REHABILITATION DU RESEAU EAUX USEES COMMUNE DE BAGES :  
AVENANT N° 1

Monsieur le Rapporteur expose :

Lors de sa réunion du 7 février 2005, le bureau communautaire avait attribué le marché lancé par la C.A.N. pour la réhabilitation du réseau eaux usées de la Commune de Bages à :

Lot 1 : Travaux traditionnels : SADE/DPSM  
Lot 2 : Travaux par l'intérieur : VIDEO INJECTION

Cependant, des modifications techniques ont été rendues nécessaires par les spécificités du chantier, notamment au titre de la demande de création de branchements supplémentaires, et d'ajustement du quantitatif initial d'une part, et d'autre part des caractéristiques des conduites.

Aussi, il convient de passer un avenant pour prendre en compte ces modifications. Il en résulte une augmentation de la masse des travaux de 15 407,60 € H.T pour le lot 1 et de 13 283,00 € pour le lot 2.

Le montant initial du marché passe de :

Lot 1 : de 65 387,00 € H.T à 80 794.60 € H.T soit une augmentation de 23,57%  
Lot 2 : de 57 502,00 € H.T à 70 785,00 € H.T soit une augmentation de 23,10%

Je vous propose :

- d'approuver les avenants n° 1 au marché passé avec le groupement d'entreprises SADE/DPSM et VIDEO INJECTION pour la réhabilitation du réseau communal de collecte des eaux usées de Bages,
- d'imputer les dépenses correspondantes aux chapitres prévus à cet effet au budget annexe de l'assainissement de la CAN,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier et en particulier les marchés à intervenir avec cette société.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus  
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa réception  
en Sous-Préfecture

le :  
et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.

